

BICARANYE Grégoire  
Planten Mubire by'  
Urubyiruko n'Imikino  
RUHENGERRI.-

*SEP*  
Ruhengeri, le 1/2/1983

DGJ.

18/2/83

0855/12.84

*A. Mubire*  
*23/2/83*

Bwana Umuyobozi w'Urubyiruko n'Imikino  
RUHENGERRI.

Impamvu:Gusaba kenji.

Bwana Umuyobozi,

Mbandikiye iyi baruwa nsaba kenji ya  
mbere y'umwaka w'1983 ngasaba kuba nayitangira kuva kw'italiki  
ya 14/2/1983 kugeza kuya 23/2/1983.

Mugire amahere.

BICARANYE Grégoire.



Bimenyeshejwe:

✓ -Bwana Ministri w'Urubyiruko n'Imikino

KIGALI.-

-Bwana Prefe wa Prefegitura

RUHENGERRI.-

SE 023/1.

UKWISHATSE Frédéric  
ARBITRE NATIONAL DE FOOTBALL  
c/o B.P. 36  
GIKONGORO

Gikongoro, le 22 Septembre 1982

A traiter par	
Date entrée	01 OCT 1982
N° Classement	4927/2

DGSL  
*De quoi s'agit-il ?*

Objet:  
Rappel lettre  
du 10 Octobre 1981

Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 10 Octobre 1981 ayant pour objet = déclaration des frais occasionnés par les réunions que le Ministère de la Jeunesse et des Sports a tenu dans l'intérêt du Foot-ball.

Comme cité précédemment, je n'ai pas cessé de réclamer cette somme de 14.000-FRW, verbalement et par écrit; mais sans succès. C'est la raison pour laquelle, je recours à votre autorité en vous demandant de bien vouloir régler ce litige.

Espérant une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

UKWISHATSE Frédéric

*Nrbert  
Fournir réponse  
le 04/10/82*

Evodi

*projet de réponse  
l'intéressé n'  
adresse au  
Trésorier de la CAF  
pour récupérer  
et argent  
Michell  
14/10/82*

Gikongoro, le 19 Octobre 1981

UKWISHATSE Frédéric  
c/o Secrétariat de Préfecture  
B.P. 36  
GIKONGORO

A traiter par	<i>Des Sports</i>
Date entrée	28 OCT. 1981
N° d'inscription	4242/12-0801

*Qu'en est-il exactement ?*

*28/10/81*

*voir Norbert 10/30.10-81*

Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports  
KIGALI

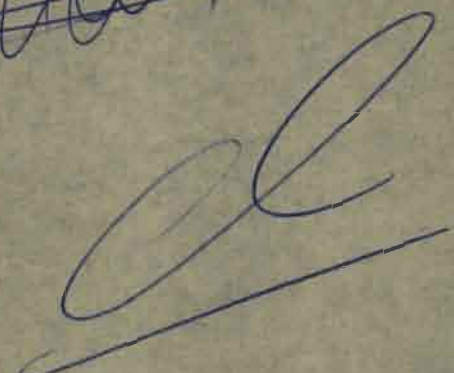
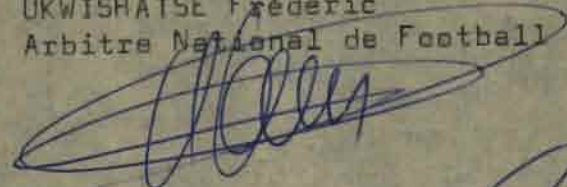
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de recourir auprès de votre haute bienveillance pour vous demander de bien vouloir autoriser le paiement, par les services concernés, de la déclaration de QUATORZE MILLE (14.000) FRANCS, vous transmise sous pli recommandé en date du 26 Septembre 1981, représentant les frais de participation aux réunions convoquées dans l'intérêt du Football au cours de l'année 1980.

Le retard de liquidation de ce montant a été occasionné par les services de votre département qui, malgré mes réclamations n'ont pas voulu me restituer cette somme.

Espérant une suite favorable, et comptant sur votre générosité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

UKWISHATSE Frédéric  
Arbitre National de Football



Date	Déplacement	Frais de déplacement	Frais de restaurant	Objet de la réunion
04.05.1980	GIKONGORO-KIGALI	400 x 2 = 800	2000 (1.000x2)	CNDF + Arbitres 1° & II° DV.
03.07.1980	"	400 x 2 = 800	2000	Présidents Clubs + Arbitres 1° & II° DV
24.07.1980	"	400 x 2 = 800	2000	CNDF + Arbitres 1° & II° DV
07.08.1980	"	400 x 2 = 800	2000	Arbitres-Partage Matches aller
19.09.1980	"	400 x 2 = 800	2000	" " retour
Total		4.800	10.000	
				114.000

Nous disons quatorze mille francs rwandais (14.000Frw)...

Gikongoro, le 24 Septembre 1980  
 Ukwishatse Frédéric  
 Arbitre National de Football  
 (sé)